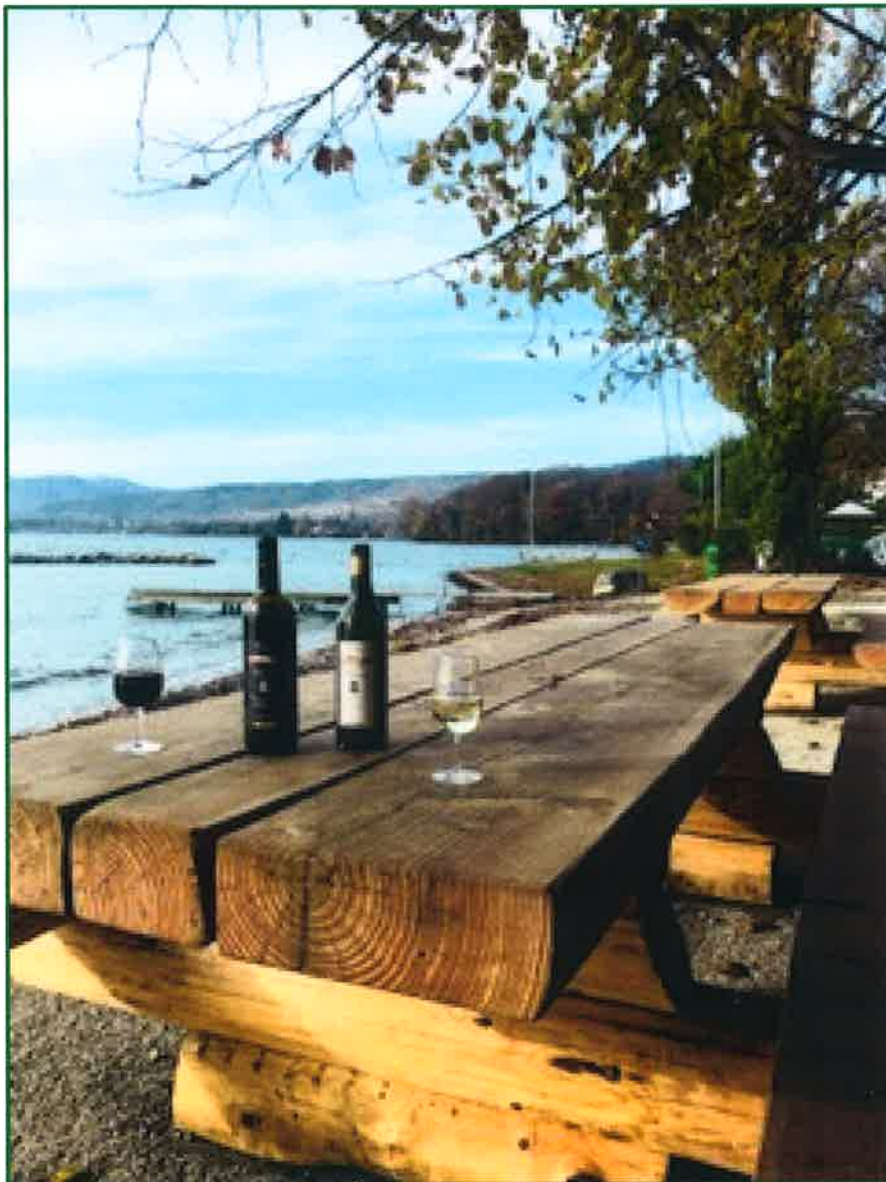




COMMUNE D'ALLAMAN

RAPPORT DE GESTION

ET COMPTES 2017





PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2018

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES

ANNEE 2017

Au Conseil général,
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et du règlement du Conseil général d'Allaman, la Municipalité à l'honneur de vous présenter son Rapport de Gestion pour l'année 2017 et de soumettre à votre approbation les Comptes de la commune arrêtés au 31 décembre 2017.

MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé 44 fois en séance ordinaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 :

Monsieur Patrick Guex	Syndic
Madame Sandrine Verardo	Vice-Syndique
Monsieur Dominique Streit	Municipal
Madame Marcela Martin	Municipale
Monsieur Michel Gfeller	Municipal

REPARTITION DES DICASTERES du 1 janvier au 31 décembre 2017

Administration générale / Personnel communal
Finances / Assurances
Police
Communication
Location Grande Salle et Salle du Four
Refuge intercommunal

M. Patrick Guex
Syndic

Ecoles
Affaires sociales
ARASMAC
ASSAGIE
Eclairage public
Routes et signalisation routière

Mme Sandrine Verardo
Vice-Syndique

SDIS Etraz-Région
Protection civile ORPC
Domaines / Vignobles / Forêts
Port à sec de la Pêcherie
Plage / Camping
Eglise / Cimetière

M. Michel Gfeller

Police des constructions
Bâtiments communaux
Aménagement du territoire
PAC Littoral Parc
Digue

Mme Marcela Martin

STEP / STAP / Réservoir
PGEE / PDDE
Réseau d'eau et égouts / Bornes hydrantes
Canalisations – EC et EU
Déchetterie / Déchets urbains
Energies renouvelables / Développement durable

M. Dominique Streit

CONSEIL GENERAL
ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT DES ACTIVITES 2017

4 CG **Dates** : 27.03 / 19.06 / 23.10 / 4.12

5 Préavis ont été présentés :

- 1/2017 Travaux de finition de la façade Est du bâtiment locatif dit « La Petite Ecole » - Parcelle N° 17
- 2/2017 Rapport de Gestion et Comptes – Année 2016
- 3/2017 Arrêté d'imposition pour l'année 2018
- 4/2017 Demande d'autorisation pour l'acquisition de la Parcelle N° 370 – Bâtiment et jardin
- 5/2017 Validation du Budget 2018

MANIFESTATIONS

Le 16 février s'est déroulé le traditionnel repas du personnel communal qui a eu lieu au restaurant Le Chasseur à Allaman. Ce ne sont pas moins d'une quinzaine de participants qui ont passé une soirée conviviale et animée.

Le 21 mars a vu la Municipalité faire une présentation publique à la Grande Ecole concernant l'entrée Nord du village.

Le 16 mai, la population d'Allaman a été invitée à l'inauguration du Parvis de l'Eglise, en présence du pasteur Monsieur Demissy, des autorités et de la presse locale. Cet événement a eu lieu par une magnifique journée ensoleillée.

Le 22 juin, la remise du vin de la commune d'Allaman s'est déroulée devant les locaux du Contrôle des habitants avec pour nouveauté, la vente de verres gravés avec l'écusson de la commune.

Organisée par la Municipalité, la Fête Nationale s'est à nouveau déroulée le 31 juillet sous une tente dressée au bord du lac, avec un repas chaud et convivial, et une animation musicale joyeusement orchestrée par un groupe folklorique. Les personnes présentes se sont activées à répondre au Quizz préparé par la Municipalité et au lancer d'une centaine de lanternes thaïlandaises qui ont eu un très bel effet dans le ciel étoilé. Le feu traditionnel, avec au préalable un cortège qui mène les personnes et les enfants au lieu précis, s'est déroulé sous le contrôle des pompiers présents sur le site.

Le 10 septembre, le Semi-Marathon de la Côte (Romande Energy Run) a traversé notre village. Les habitants ont été conviés au stand « café-croissant » tenu par l'employé communal et des municipaux, avant de voir passer les coureurs. Cet événement s'est déroulé sur le parvis de l'église, dans une ambiance conviviale et agrémentée par l'orgue de barbarie habilement joué par M. Jean-Claude Pion.

Le 13 septembre, la sortie des Aînés a eu pour premier objectif la visite surprise du musée Chaplin, appelé « Chaplin's World » à Corsier. Les participants ont ensuite pris le bus pour traverser la frontière et déguster un excellent repas dans un restaurant de St-Gingolf, spécialisé dans la cuisine de terroir. Ensuite, le groupe s'est déplacé au port de St-Gingolf pour embarquer sur le bateau de la CGN et traverser le lac jusqu'à Vevey, sous un soleil généreux et un coup d'œil splendide sur les rives du Lac Léman. La journée s'est terminée par un apéro sur les quais d'Ouchy avant le retour des Aînés à Allaman.

Cette année, c'est dans l'après-midi du samedi 16 décembre que le Père Noël, accompagné de ses aides et de son âne, avait pour sa visite coutumière donné rendez-vous aux allamanais devant la salle du Four. Une dizaine d'enfants ont récité leur poésie de Noël ou ont chanté en présence d'une vingtaine d'adultes.

La population a été conviée au Noël à l'église qui s'est tenu le lundi 18 décembre. Un groupe de dames « Allaman Bouge » a organisé, avec l'appui de la Municipalité, ce Noël spécial qui s'est vu doté de plusieurs animations. Tout d'abord un culte, avec le théâtre de marionnettes de Madame Kreil qui avait pour thème les comtes de Noël, suivi à l'extérieur de la découverte de la fenêtre de Noël décorée aux abords du local du Contrôle des habitants, tout ceci agrémenté par un vin chaud servi dans la rue du Signal fermée à l'occasion de cette manifestation. Ensuite, M. Jean-Claude Pion, au son de son orgue de barbarie, a attiré toute la population dans la salle de la Grande Ecole pour un magnifique apéro de Noël.

TRAVAUX SUR DOSSIERS

Entrée Nord du Village

Le 21 mars 2017, une présentation publique du projet « Entrée Nord du Village » a eu lieu à la Grande Ecole. L'entrée Nord du village a été revue avec l'idée de créer un parking (sur le terrain de l'abri PC), un abri bus pour les enfants qui vont à l'école ainsi qu'une place de jeu, et d'aménager la place de la Croix. Un règlement de stationnement qui gèrera l'ensemble des places de parc sises sur le territoire communal devra également être établi en 2017, voire en 2018.

Parvis de l'Eglise

Après l'acceptation du Préavis par le Conseil général, les travaux du Parvis de l'Eglise ont été rapidement exécutés afin de permettre à cette belle place d'être inaugurée le 16 mai 2017 en présence du pasteur Monsieur Claude Demissy, de la Municipalité et des habitants d'Allaman. Cette journée ensoleillée a été accompagnée d'une animation musicale par un musicien de rue et un apéritif dinatoire, sur le nouveau parvis.

PPA Dézaley-Est

Après la séance de 2016 qui s'est déroulée à la Grande Ecole en présence des opposants, des architectes et de la Municipalité, nous avons rencontré à plusieurs reprises les concepteurs du projet dans le but d'obtenir des nouveaux plans respectant le PPA existant. Ce dossier est en cours de traitement entre la Municipalité et les architectes.

REPRESENTATION

- 11.1.2017 Cours aux municipaux donnés par la Préfecture
- 03.2.2017 Séance avec la Ville de Lausanne, Madame Natacha Litzistorf
- 26.4.2017 AG de la Caisse d'Épargne d'Aubonne
- 05.5.2017 AG de la Banque Raiffeisen
- 11.5.2017 AG Extraordinaire de l'UCV à Savigny
- 17.5.2017 Invitation par Uvavins / Caves de la Côte des municipalités
- 23.5.2017 AG de l'Association des Amis de l'Hôpital d'Aubonne
- 29.5.2017 ADCV contrôle des comptes 2016
- 10.6.2017 UCV – Sortie annuelle à Chamblon
- 14.6.2017 AG du Centre Aquatique Région Morges SA
- 15.6.2017 AG de l'ADCV
- 21.6.2017 AG de l'Association ADABLA
- 22.8.2017 IKEA Aubonne, soirée des écrevisses
- 13.09.2017 IKEA Aubonne, inauguration du nouveau magasin, fin des travaux
- 21.09.2017 Les « 20 Ans » de l'ARASMAC
- 23.9.2017 Fête du raisin à Féchy
- 29.9.2017 Inauguration des nouveaux locaux de la SEFA à Montherod
- 08.11.2017 Séance du Codir et invitation des 3 municipalités au refuge forestier Les 3.com
- 11.11.2017 La Municipalité est présente à la Fête de la Truffe à Allaman
- 16.12.2017 Tournée du père Noël au Four
- 18.12.2017 Noël à l'Eglise avec la manifestation d'Allaman Bouge

FAITS MARQUANTS

En 2017, nous avons activé par deux fois le plan CANICULE. Le Syndic et la Vice-syndique ont en effet appelé toutes les personnes concernées dans le but d'avoir un contact par téléphone et de rappeler les règles essentielles en cas de grosse chaleur. Nous avons reçu un excellent accueil de la part des habitants lors de nos échanges téléphoniques.

La visite annuelle de la Préfète Madame Andrea Arn s'est déroulée le 11 septembre 2017 dans les locaux du Greffe municipal. Divers documents ont été contrôlés, notamment ceux du Contrôle des habitants, de la Municipalité et du Greffe, ainsi que ceux du Conseil Général, et ce en présence de son Président, Monsieur Olivier Croutaz. Le constat relevé par Madame la Préfète s'est avéré positif pour toutes les parties concernées.

En 2017, la Municipalité a agrandi son patrimoine par l'acquisition d'un bien immobilier se situant près de la Gare d'Allaman. Cette opportunité a été validée par le Conseil Général lors de la séance du 23 octobre 2017. Cette maison individuelle est louée, ce qui est intéressant pour la commune sur le plan financier.

POLICE

Suite à la réforme policière, nous avons mis en place un contrat de collaboration avec la Commune d'Aubonne pour « l'utilisation » d'un ASP (Assistant de Sécurité Publique) dans le but d'effectuer diverses tâches comme le contrôle des parkings. Cette activité est largement confirmée en regard du nombre d'amendes d'ordre établies par l'ASP, surtout dans le quartier du Café de la Gare.

EMPLOYE COMMUNAL

Notre employé communal, M. Jean-David Piguet, est la personne que vous croiserez dans les multiples recoins de la commune, du bord du lac à la Grande Salle, ou au giratoire à l'entrée de la commune. Il habite dans l'appartement de service mis à disposition pour ce poste. Il accomplit un travail conséquent et toujours dans la bonne humeur. Depuis janvier 2016, il est appuyé dans ses activités par son épouse, Mme Véronique Piguet.

GRANDE SALLE ET CAFE DE LA GARE

Nous avons mis sur pied des contrats d'entretien (chauffage au sol, ventilation) dans le but de garantir l'utilisation des locaux dans les meilleures conditions possibles. D'autre part, nous avons aussi mis en place dans le foyer, une paroi amovible qui permet de garantir un accès délimité à la Grande Salle, tout en permettant simultanément d'utiliser le foyer sans perturber les différentes manifestations. Une attention particulière a été portée à la consommation électrique de la Grande Salle, ce qui nous a amenés à modifier les projecteurs sur la scène ainsi que de changer toutes les ampoules du plafond. Ces éléments nous garantissent ainsi une baisse de consommation appréciée lors des locations et de l'utilisation de la Grande Salle.

Nous avons, en dernier ressort, changé la sonorisation avec un matériel performant (micros sans fils) et permettant une utilisation adéquate des lieux lors des conseils généraux et autres manifestations. Depuis le 1^{er} novembre 2013, les nouveaux tenanciers du Café de la Gare à Allaman, M. et Mme Cadente, ont repris l'exploitation de l'établissement. Ces derniers ont effectué des travaux à l'intérieur du café et dans le foyer afin de donner une nouvelle atmosphère aux locaux. Ces travaux sont maintenant terminés.

LOCATION DE SALLES : GRANDE SALLE (Gare) et SALLE DU FOUR

Vu la situation stratégique de la Grande Salle, la Municipalité a décidé de mieux rentabiliser cette dernière en augmentant la location des activités commerciales et privées. L'agenda tient compte aussi de nos sociétés locales et des conseils généraux. Une forte demande pour ces locaux a été constatée.

Aussi, et seulement pour la Grande Salle, un contrat de location a été élaboré pour toutes les manifestations.

La Salle du Four est utilisée par nos sociétés locales, elle est également mise à disposition des commissions (gestion, finance ou autre). Les habitants d'Allaman qui désirent organiser des manifestations au Four peuvent le faire, mais dans un cadre restreint. Par contre, nous ne manquons pas de diriger les personnes intéressées sur le nouveau Refuge intercommunal, appelé Les 3.com.

REFUGE FORESTIER INTERCOMMUNAL – ALLAMAN – BOUGY-VILLARS ET FECHY

Le nouveau Refuge intercommunal « Les 3.com » est construit et terminé. Situé sur la Commune de Pizy, facile d'accès et bénéficiant d'un cadre magnifique, il offre la possibilité d'accueillir des manifestations durant toute l'année. Son inauguration avec les habitants des 3 communes et les autorités s'est déroulée le 25 octobre 2014. Depuis, un système de location a été mis en place pour vous permettre de le louer, soit par le site Internet de la Commune d'Allaman ou celui de la Commune de Féchy. A la suite de chaque réservation, un courriel de confirmation est adressé au demandeur. Tous les habitants de la Commune d'Allaman ont reçu une fiche signalétique avec les caractéristiques du refuge.

Les toilettes sèches sont maintenant installées et fonctionnent très bien. Les toilettes usuelles sont ainsi réservées aux personnes à mobilité réduite, comme initialement prévu.

Vous pourrez également bénéficier des 3 tables extérieures en bois massif faites sur mesure et offertes par les trois communes.

Il est à relever que depuis le lancement de la location du refuge, les réservations sont en augmentation, ce qui nous démontre que les habitants de la région profitent pleinement de cette belle réalisation.

ECOLES – AFFAIRES SOCIALES – ECLAIRAGE – ROUTES

Sandrine Verardo

ECOLES

Selon les informations que nous recevons régulièrement au travers de l'ASSAGIE, la rentrée scolaire s'est passée dans de très bonnes conditions. En effet, tout est mis en œuvre entre les différents intervenants, tant au niveau de la Direction, du personnel enseignant, du personnel de la cantine, des patrouilleurs scolaires, des conducteurs(trices) de bus, des surveillant(e)s, des concierges et du personnel parascolaire, pour que tout au long de l'année l'organisation dans le cadre de l'école soit et reste un succès.

Malgré le fait qu'il n'y ait plus de classes à Allaman et que nos enfants soient scolarisés au collège d'Aubonne ou de Féchy, il est important de noter que la commune de Gimel a commencé la construction de son nouveau collège, qui devrait accueillir certains élèves du groupement dès la rentrée 2018.

Quant aux Centres de Jeunes, d'Aubonne, de Gimel et d'Etoy, nous rappelons aux parents qu'ils sont tous les 3 fréquentables par les enfants d'Allaman.

ASSAGIE

Les membres du CoDir de l'ASSAGIE, de la Direction des Ecoles, de sociétés locales et d'associations comme l'APE (association des parents d'élèves) qui se réunit 2 fois par an, collaborent ensemble pour traiter les différents problèmes inhérents à la sécurité et aux transports, en organisant notamment des réunions avec les différents acteurs (gendarmerie, agents de sécurité, établissements scolaires) afin de discuter de prévention et partager leurs expériences, et en traitant également les demandes faites par les établissements scolaires ou les parents, dans le but de procéder aux adaptations et modifications possibles concernant par exemple le transport en bus.

Pour cette année 2017, ce sont toujours les mêmes délégués qui ont représenté notre commune lors des conseils intercommunaux de l'ASSAGIE, à savoir Mme Nathalie Robert-Tissot et M. Daniel Jaquet.

ARASMAC

L'Association Régionale pour l'Action Sociale pour les régions Morges, Aubonne, Cossonay, compte 62 communes du district de Morges, dont la nôtre. En 2017, elle a fêté ses 20 ans et c'est avec plaisir que nous y avons été conviés. Lors de cette manifestation, des stands ont été dressés afin d'expliquer le rôle que joue cette association auprès des citoyens, à savoir, l'Aide sociale, qui s'occupe entre autre des revenus d'insertion, les AAS (Agences d'assurances sociales) qui elles sont en charge des prestations et des PC famille, et pour finir l'AJEMA (Accueil journalier des enfants pour Morges et Aubonne) pour les crèches et l'accueil en milieu familial.

ROUTES

Le résultat de l'étude relatif à l'assainissement du bruit routier imposé par l'Etat nous a été communiqué en début d'année 2017. Il a été relevé aux abords de certains bâtiments situés le long de la Grand-Rue et de la Route Suisse, que ceux-ci ne répondaient pas aux futures normes acceptables. La pose de revêtements absorbants pourrait être envisagée pour diminuer les nuisances sonores.

Dans un esprit de faire les bons choix au bon moment, nous avons mandaté une entreprise spécialisée pour faire un bilan de l'état de nos routes, afin d'établir une liste des priorités de réfection et de réparation, ceci tout en souhaitant dans la mesure du possible coordonner les futurs travaux éventuels relatifs aux canalisations et à la problématique du bruit. De plus, étant donné que certaines routes sont à la charge de la Commune et du Canton, ce dernier souhaite obtenir un cahier des charges précis avant d'engager tout financement.

Des fouilles ont été effectuées le long de la Grand-Rue par l'entreprise Swisscom, afin d'améliorer leur réseau et poser de la fibre optique plus puissante, ce qui n'est pas pour améliorer la qualité du revêtement de nos routes.

Des modifications de la signalisation routière, telles que la fermeture de la ligne (tracé au sol) et installation d'un panneau indiquant le passage piétons ont été mises en place par la DGMR sur la Route d'Allaman.

Concernant le Chemin des Vignes, la Ville de Lausanne a accepté une participation financière pour le garde-corps à hauteur de CHF 5'000.-, de plus elle s'est engagée à végétaliser le mur.

Le Parvis de l'Eglise a été souillé dans toute sa largeur, vraisemblablement suite à un accident, il a dû être nettoyé avec grande vigueur, heureusement toutes traces de ce dégât ont disparu.

Comme à l'accoutumée, le pompage et les vidanges des sacs de routes situés sur la commune ont été effectués.

Comme plusieurs communes alentours, nous avons fait l'acquisition d'un radar pédagogique que notre employé communal, M. Jean-David Piguët, se charge de placer à des endroits stratégiques dans l'espoir de « discipliner » les usagers de la route, quant au respect des limitations de vitesse.

En 2017 nous avons également dû procéder à des travaux de déneigement. Par mesure de précaution et afin de minimiser les risques de congères, des palissades en bois ont été placées le long de la Route du Signal.

Pour terminer, nous avons eu quelques frais supplémentaires concernant l'entretien du tracteur et du matériel d'exploitation utiles à l'entretien des routes.

ECLAIRAGE PUBLIC

Les entretiens habituels et réguliers, tels que la vérification et le changement d'ampoules ont été effectués. Nous tenons d'ailleurs à remercier vivement les personnes qui nous signalent des luminaires défectueux, que ceux-ci clignotent ou se soient éteints.

Un mât accidenté au début de la Route du Château a dû être remplacé.

STATIONNEMENT

Comme mentionné ci-dessus, une nouvelle présentation du projet de « l'entrée Nord du village » a été proposée aux habitants d'Allaman, indiquant entre autre la création de places de parc et le remaniement de celles existantes sur la place de la Croix.

Comme proposé par plusieurs conseillers un groupe de travail a été créé pour se pencher sur les problématiques de stationnement sur l'entier du territoire communal et la création d'un Règlement. Finalement, ce groupe de travail s'est transformé, au mois de juin, en une commission nommée par le Conseil Général et appelée COPARC. C'est avec beaucoup de plaisir que tout au long de l'année, la Municipalité a œuvré avec cette commission à l'établissement d'un projet de règlement privilégié avec macarons, incluant notamment des temps de stationnement adaptés sur les différents sites et l'installation d'un horodateur sur le parking de la gare. Le projet de Règlement a été transmis au SCL (service des communes et du logement) en décembre.

Il est évident qu'à ce jour nous sommes toujours « victime » de l'utilisation des rares et précieuses places de stationnement par des pendulaires et personnes externes au village. Toutefois l'Assistant de la Sécurité Publique (ASP) veille au grain en effectuant des contrôles réguliers.

GARE

La gare d'Allaman n'étant plus aux normes, cette dernière doit subir plusieurs nouveaux aménagements dont le prolongement des quais et le changement de la passerelle. Les mises à l'enquête pour ces différents objets ayant été faites, les futurs travaux sont planifiés pour 2018.

L'installation récente de containers/bureaux a engendré la suppression du parc à vélos. Bien qu'une solution provisoire ait été trouvée, nous sommes en contact avec les CFF afin d'améliorer cette situation.

SDIS – PC – DOMAINES et FORÊTS – PORT – PLAGES – EGLISE

Michel Gfeller

SERVICE DU FEU / SDIS ETRAZ-REGION

Le 8 février le municipal s'est rendu au rapport annuel du SDIS ETRAZ REGION à Aubonne, séance au cours de laquelle le SDIS a expliqué toutes les interventions de l'année écoulée ; puis il a participé à l'Assemblée générale du SDIS le 3 mai 2018 à Lavigny. Nous rappelons également que le municipal en charge du SDIS a pris la vice-présidence du Conseil intercommunal pour la durée de la législature.

La commune accueille régulièrement diverses équipes du SDIS Etraz-Région pour procéder à des exercices d'entraînement, notamment au bord du lac. Après l'effort le réconfort... le municipal et l'employé communal s'assurent que ces exercices se terminent sur une bonne note avec un apéritif offert par la commune.

De plus le contrat de la maison SICLI pour la maintenance des extincteurs appartenant à la commune a été dénoncé au profit d'un nouveau contrat avec la maison Primus, moins onéreux et procurant plus d'avantages et de flexibilité pour la commune.

PROTECTION CIVILE / ORPC DE MORGES

Depuis 2012, nous faisons partie de la nouvelle organisation PCi (ORPC) centralisée dans le district de Morges. A relever que cette organisation englobe toutes les communes du district, y compris celles de la région de Cossonay.

Le municipal en charge de la protection civile s'est rendu le 18 mai à l'Assemblée générale dans les nouveaux locaux de la PC à Saint-Prex.

Par ailleurs, la Protection Civile a organisé un exercice dans l'abri PC communal avec le montage de soixante lits, en cas de première urgence. Ils ont également profité de mettre à sec la citerne d'eau potable de l'abri et de procéder au service de la pompe.

FORETS – DOMAINES ET PARCS

Les plantations effectuées dans la zone forêt du bord du lac, situées entre la station de pompage et le parking, font toujours l'objet d'une surveillance régulière par le garde forestier.

A ce jour, nous n'avons toujours pas de nouvelles concernant le plan de gestion de la zone forestière du bord du lac, celui-ci étant toujours à l'étude auprès des services cantonaux. Finalement, cet état de fait permet toujours aux promeneurs de fréquenter les sentiers menant à l'embouchure de l'Aubonne.

Concernant le Groupement Forestier de la Saubrette, M. François Martignier est toujours le référent pour la commune. A noter que le Groupement Forestier du Signal reste actif jusqu'à ce qu'une décision du Canton relative à la TVA soit rendue.

Suite à plusieurs tempêtes en 2017, et malgré l'interdiction d'intervention dans les forêts protégées, nous avons dû ordonner plusieurs abattages d'arbres afin de sécuriser le Chemin des Ânes allant jusqu'au port des Batiaux.

Le municipal en charge des forêts, a été invité par la commune de Féchy à participer au martelage qui a eu lieu dans leur forêt à Gimel.

Le 25 septembre, le municipal et M. François Martignier ont fait le tour des forêts dans le cadre du planning 2018 d'abattage des arbres malades, notamment au Chemin Creux et au camping.

Le municipal en charge des forêts, des municipaux de la commune d'Aubonne ainsi que des collaborateurs de la DGE (Direction générale de l'environnement) se sont rencontrés plusieurs fois pour parler de la renaturation de l'Armary, située sur la parcelle appartenant au Domaine de la Pêcherie.

Notre commune s'est engagée à ne plus utiliser de pesticides dits dangereux pour l'environnement et la santé, raison pour laquelle l'entretien du préau a fait l'objet d'une tonte d'herbe adaptée.

PLAGE – CAMPING

La zone plage de notre commune bénéficie d'un agréable ombrage naturel, elle est agrémentée d'une douche, de sanitaires, ainsi que d'un radeau mis à l'eau tous les printemps.

Ce lieu est toujours très prisé et remporte un vif succès auprès des familles et des amoureux de la nature qui apprécient la préservation et le naturel du site.

Nous avons eu l'opportunité de pouvoir acquérir quatre tables en bois demi-rond et avons pris la décision d'en installer deux en bordure du port à sec, et deux sur la pelouse bordant le lac devant la place où se déroule la fête du 31 juillet. Dans le même temps, nous avons profité de retirer la rampe de mise à l'eau qui devenait dangereuse à cause de la rouille.

CIMETIERE

Une nouvelle politique écologique pour l'entretien du cimetière a été mise en place, différents écriteaux à l'entrée du cimetière expliquent cette pratique.

VERGER COMMUNAL

Le verger communal est composé d'arbres fruitiers, notamment de cerisiers de différentes essences. Il est entretenu chaque année afin d'offrir de beaux fruits.

Arrivés à maturité, les fruits sont à disposition de la population et peuvent être consommés sur place ou ramassés.

Suite à l'abattage d'arbres chez certains propriétaires, dont la commune d'Allaman, la compensation d'arbres requise par le Règlement communal s'est faite au verger communal. Cinq arbres de différentes essences, tels que poiriers et pruniers, ont été replantés à fin 2016 afin d'offrir une plus grande variété de fruits à cueillir.

VIGNES

La commune a le privilège de posséder des parcelles de vigne totalisant env. 2700 m². Elles sont gérées par Messieurs Jean-Luc Reymond qui s'occupe de la viticulture, et Gérard Vontobel, chargé de la vinification et de la mise en bouteille pour le compte de la commune.

Cette vigne est actuellement cultivée selon les principes de la production intégrée. Les vignes de cépages rouges Gamaret et Garanoir sont maintenant âgées de 26 ans.

Une partie de la récolte sert à la Réserve communale de vin blanc et rouge, l'autre partie étant vendue sous forme de moût à la Cave de Mont-Féchy.

Cette année, nous avons décidé d'innover lors de notre vente traditionnelle de la Réserve communale, en invitant la population à une « vente à quai » au Contrôle des habitants. Chaque citoyens d'Allaman a ainsi pu venir directement chercher son vin et s'est vu offrir un verre gravé avec l'écusson de la commune et le millésime. De plus, nous avons mis en vente des verres gravés avec l'écusson allamanais, mais sans millésime.

PORT DE LA PECHERIE

Toutes les places du port à sec sont actuellement louées, raison pour laquelle la Municipalité a décidé, en l'état, de ne plus accepter de nouveaux enregistrements sur la liste d'attente. Ceci n'est toutefois valable que pour les personnes n'étant pas domiciliées dans la commune et pour les bateaux dont la dimension dépasse 2 mètres par 5 mètres.

Malgré cet état de fait, nous avons bien souvent été sollicités en 2017 pour des places dans le Port à sec, demandes émanant d'habitants d'Allaman ou d'autres communes.

EGLISE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est notre employé communal, M. Jean-David Piguet, qui s'occupe de la maintenance.

D'autre part, la sonorisation a été améliorée par l'acquisition d'un nouveau micro et de deux enceintes qui servent lors de manifestations bien fréquentées.

TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME

Marcela Martin

POLICE DES CONSTRUCTIONS

2 permis de construire ont été délivrés en 2017 :

- CFF Immobilier – Gare d'Allaman – Parcelle N° 90 : Construction modulaire pour la relocalisation des services d'entretien CFF – Réutilisation de containers existants.
- Coop Littoral Centre Allaman – Bluesome Sàrl – Parcelle N° 106 : Réaménagement de la station de lavage automobile à sec.

6 permis d'habiter ou d'utiliser ont été octroyés en 2017 :

- 01/2017 : Mme et M. Lilia et Ilgar Roust – Parcelle N° 240 : Transformation de la villa existante, création d'un garage souterrain, d'une piscine et divers aménagements, abattage d'arbres et modification de la route d'accès, création de places de parc en bordure de parcelle.
- 02/2017 : Coop Immobilier AG – Parcelle N° 106 : Transformation, aménagement d'un Pressing au Littoral Centre Allaman.
- 03/2017 : Commune d'Allaman – Parcelle N° 67 : Transformations intérieures du bâtiment communal, notamment la création d'un bureau dans les locaux de « l'ancienne laiterie ».
- 04/2017 : M. Alain Robert-Tissot – Parcelle N° 31 : Transformation de la maison et de la dépendance de jardin. Pose d'une citerne à mazout.
- 05/2017 : Mme Sylvie Theintz et M. François Theintz – Parcelle N° 35 : Rénovation d'une habitation villageoise avec la création de logements.
- 06/2017 : MM Jean-Luc Reymond, Philippe et François Cauderay – Parcelles N°s 310-311-312 : Démolition d'un hangar existant, construction d'un hangar à machines.

Projet de construction en cours :

Mme Margaret Agnelli De Pahlen – Dézaley Est : Construction de petits immeubles résidentiels et d'un bâtiment avec places de parc.

Suite aux oppositions faites lors de la mise à l'enquête du projet non conforme au règlement, ce dernier a été retiré par les architectes. Un nouveau projet est en cours d'élaboration. Une consultation publique est prévue en 2018, avant la nouvelle mise à l'enquête.

PLAN DES ZONES ET PLANS PARTIELS D’AFFECTATION (PGA – PDCOM)

La révision du PGA est toujours en cours. Un nouveau mandataire sera désigné en 2018 pour reprendre le dossier et procéder à la préparation d’une consultation publique en fin d’année.

PARVIS DE L’EGLISE

L’éclairage du clocher a été réalisé en décembre 2017.

Une conduite d’eau sous pression a été tirée depuis la nourrice au sous-sol contre le mur de l’église pour permettre à l’employé communal de remplir le réservoir d’arrosage depuis la route. Le parvis de a été inauguré le 16 mai 2017 sous le soleil rayonnant et en présence de nombreux citoyens.

LITTORAL PARC

La collaboration avec les communes d’Etoy, d’Aubonne, de St-Prex et les services de l’Etat de Vaud pour la modification du plan en vigueur n’a toujours pas abouti à une proposition satisfaisante, et ce malgré 19 séances. Affaire à suivre.

BATIMENTS COMMUNAUX

EGLISE

Une étude pour le remplacement du chauffage existant défectueux est en cours.

La solution retenue serait d’installer une pompe à chaleur air-eau qui pourrait par la suite également assurer le chauffage du bâtiment administratif ainsi que le logement de l’employé communal.

Une étude des subventions possibles est en cours.

PETITE ECOLE

Les travaux d’isolation extérieure et les ferblanteries côté Est de la toiture sont terminés.

BÂTIMENT ABRITANT LA SALLE DU FOUR

- Rénovation du local WC et installation d’un lave-mains
- Réfection des canalisations (eaux claires - eaux usées) et mise en séparatif.
- Enlèvement de l’ancienne citerne à mazout enterrée et évacuation après découpage au chalumeau.

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- Réfection complète des WC du 1^{er} étage et pose d’un nouveau boiler
- Pose d’un auvent en verre devant la porte d’entrée du local du Contrôle des habitants.

BÂTIMENT CHANTEMUIDS

- Réfection totale de l'unique salle de bains suite à un dégât d'eau important.
- Remplacement de deux portes extérieures par des portes phoniques et isolées.

LA GRANDE SALLE

- Mise en place d'une séparation entre les locaux du restaurant et de la Grande Salle.
- Des douches et lavabos situés à l'arrière de la scène ont dû être désaffectés suite à des fuites d'eau (canalisations vétustes). Une nouvelle conduite a été tirée pour alimenter les deux sanitaires existants.
- L'étude de la création d'une nouvelle entrée côté parking est en cours.
- Une étude quant à la possibilité d'obtenir des subventions pour l'isolation des façades, de la toiture et pose de capteurs photovoltaïques est en cours.

SERVICES INDUSTRIELS

Dominique Streit

EPURATION DES EAUX USEES

Notre Station d'épuration fonctionne bien, mais malheureusement la vétusté de l'installation ne nous permet pas de respecter les normes en vigueur. La Direction Générale de l'Environnement (DGE) nous informe régulièrement du résultat des analyses, avec parfois des dépassements de certaines concentrations.

Monsieur Jérôme Celeschi, engagé par L'AIEE de Perroy, s'occupe de la STEP d'Allaman. Nous avons dû changer du matériel défectueux cette l'année, notamment la pompe relais.

Dans le cadre du plan cantonal sur le traitement des micropolluants, nous rappelons le projet en cours, à savoir le regroupement de 20 communes comprenant 9 STEP existantes, situées entre Rolle et St-Prex.

En décembre, des bureaux d'études ont été contactés par la commission technique intercommunale. Nous attendons les études pour connaître les plus et moins-values de chaque commune membre du futur projet.

Nous rappelons également la taxe annuelle de Fr. 9.- / habitant sur les micropolluants, et ce jusqu'en 2040. Cette taxe servira à cofinancer les projets de STEP compatibles à la nouvelle loi sur le traitement des eaux usées.

DECHETERIE INTERCOMMUNALE

L'entreprise Henny gère la déchèterie intercommunale de Féchy.

Nous participons au Comité de l'entente intercommunale de la déchèterie de Féchy, comprenant les communes de Bougy-Villars, Féchy, Perroy et Allaman. Le Comité se retrouve quatre fois par an pour discuter des affaires courantes et des projets. Nous sommes convaincus que l'organisation physique du lieu de récolte des déchets doit être repensée.

Nous collaborons avec l'entreprise Jaccoud Transports SA, propriétaire des lieux, et BeReCycling, opérateur de l'activité et sous mandat. Nous avons demandé une réorganisation de l'espace pour un usage plus pratique et moins dangereux lors des déplacements de véhicules.

Une opération de récolte des déchets amiantés a été organisée par le Canton. La récolte de ces déchets spéciaux a débuté le 25 mars dans la déchèterie intercommunale de Féchy.

ECOPOINTS VILLIGER

Les habitants de la commune ont ouverts 9876 (9'908 en 2016) fois les goulettes des ecopoints avec leur carte. La taxe de Fr. 2.- par ouverture a rapporté Fr. 19'752.- (Fr. 19'816.- en 2016). La société Henny pour le transport, et la Sadec pour l'incinération des sacs, nous ont facturés Fr. 22'702.- (Fr. 21'315.- en 2016) pour le chargement et l'incinération des ordures ménagères. La différence entre la facture et l'encaissement de la taxe est de Fr. 2'950.- (Fr. 1'499.- en 2016) en défaveur de la commune.

L'entretien des ecopoints coûte environ Fr. 5'000.- par an. Pour couvrir ces frais nous devrions augmenter la taxe d'ouverture de Fr. 0.50, ce qui ramènerait l'ouverture à Fr. 2.50 au lieu de Fr. 2.-.

SIDERE (Service Intercommunal des Eaux de Rolle et environs)

La commune participe étroitement aux activités du SIDERE. M. Dominique Streit, municipal, participe mensuellement à la séance du Comité de Direction. M. Michel Martin fait partie de la Commission des Finances, et M. Jacques Cauderay de la Commission Technique.

En 2017, des travaux importants ont continué dans la zone Ouest de Rolle par la réfection des conduites pression, notamment pour la défense incendie et la régularisation du débit. La majorité des travaux sont terminés ainsi que le réservoir Ouest sur la commune de Bursins mis en service en juillet. La suite des chantiers se poursuit sur l'axe Est de Rolle pour se terminer dans la zone d'Allaman.

Un bâtiment administratif et d'exploitation a été acheté à Perroy et mis en fonction en septembre 2017.

CIPEL – OSPAR

La CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman) participe à une étude internationale sur les déchets présents sur les plages d'eau douce.

L'association Sol à Tous de Nyon procède au ramassage des détritiques sur la plage d'Allaman. L'association procède 4 fois par an (une fois par saison) à une prise d'échantillon. L'étude se base sur un protocole appelé OSPAR (Convention pour la protection du milieu marin). Sur une longueur de plage de 100 m, tous les déchets visibles sont ramassés puis précisément catégorisés. En 2017 la commune d'Allaman a participé à cinq reprises à cette étude. Sur chaque site choisi en Europe le procédé est le même.

ENERGIES RENOUVELABLES

Une subvention de Fr. 500.- pour l'achat d'un vélo électrique a été accordée, ainsi que trois subventions totalisant Fr. 11'400.- pour l'installation d'un PAC pompe à chaleur et de 2 installations de panneaux photovoltaïques.

	Budget 2017		Comptes au 31.12.2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
RECAPITULATION				
Administration générale	397'963.00	8'500.00	398'215.95	10'980.70
Finances	636'044.00	1'852'805.00	653'875.14	2'085'308.52
Domaines et bâtiments	198'720.00	275'710.00	207'172.80	278'569.55
Travaux	546'200.00	334'000.00	514'294.32	347'731.90
Instruction publique et cultes	241'847.00	-	258'211.25	-
Police	98'170.00	35'111.00	106'334.45	34'064.75
Sécurité sociale	621'907.00	-	702'465.00	-
Services industriels	-	-	-	-
Totaux	2'740'851.00	2'506'126.00	2'840'568.91	2'756'655.42
Excédent dépenses Budget / Comptes		234'725.00		83'913.49

Commentaires sur les comptes 2017

Administration générale

- Compte 102.300.1

Il n'y a pas d'augmentation des vacances car le municipal qui fait partie du Codir de la Saubrette, verse les indemnités reçues. Voir le compte 102.439.0.

- Compte 102.303.0

Augmentation de CHF 2'180.00 en raison des assurances sociales.

- Compte 102.317.0

Augmentation de CHF 2'078.00 car frais de réceptions suite à des séances intercommunales.

- Compte 110.303.0

Augmentation de CHF 1'686.00 en raison des assurances sociales.

- Compte 110.304.0

Augmentation de CHF 1'585.00 qui représente la hausse des cotisations à la caisse de pension du personnel communal.

- Compte 140.319.0

Augmentation de CHF 2'293.00 en raison des cotisations que nous devons verser aux associations régionales et fondations cantonales dont nous faisons partie.

Finances

- **Compte 210.318.7**
Augmentation de CHF 2'432.00 frais de perception des impôts.
- **Compte 210.330.0**
Augmentation de CHF 15'033.00 défalcatons impôts
- **Compte 210.390.0**
Augmentation de CHF 2'030.00 imputation interne SDIS
- **Compte 210.400.1**
Augmentation de l'impôt sur le revenu de CHF 186'276.00, notre population du village ayant augmenté à hauteur de 432 habitants.
- **Compte 210.400.2**
Augmentation de l'impôt sur la fortune de CHF 14'289.00.
- **Compte 210.400.3**
Augmentation de l'impôt à la source de CHF 20'745.00
- **Compte 210.401.1**
Diminution de CHF 9'004.00 de l'encaissement des impôts s/bénéfice net des personnes morales.
- **Compte 210.401.2**
Augmentation de CHF 9'072.00 des impôts s/capital des personnes morales.
- **Compte 210.401.3**
Augmentation de CHF 3'577.00 des impôts compl. s/immeubles des pers. Morales.
- **Compte 210.402.0**
Augmentation de CHF 5'688.00 des impôts fonciers.
- **Compte 210.404.0**
Augmentation de CHF 2'440.00 des droits de mutations.
- **Compte 210.405.0**
Augmentation de CHF 20'620.00 des impôts sur les successions et donations.
- **Compte 210.410.1**
Augmentation de l'impôt de CHF 43'535.00 en raison de l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur le tabac et les alcools.
- **Compte 210.441.1**
Gains immobiliers de CHF 24'488.00.
- **Compte 210.441.2**
Diminution de CHF 7'052.00 des impôts sur les frontaliers.
- **Compte 220.351.0**
Augmentation de CHF 82'031.00 de la péréquation compte de sortie. Voir aussi le compte 220.451.1 Péréquation compte d'entrée avec CHF 38'905.00.
- **Compte 220.365.7**
Subventions pour deux-roues électriques de CHF 5'900.00.
- **Compte 220.365.71**
Subventions pour installations photovoltaïques de CHF 6'000.00.

Domaines et bâtiments

- **Compte 330.314.6**
Augmentation de CHF 2'968.00, dont la commande de 2'300 bouteilles pour la réserve communale.
- **Compte 330.435.5**
Augmentation de CHF 2'159.00 sur les ventes de la récolte de vin.
- **Compte 352.314.1**
Augmentation de CHF 1'848.00 en raison des travaux exécutés qui sont obligatoires.
- **Compte 354.314.1**
Augmentation de CHF 9'721.00 en raison du contrôle OIBT, sinistre dû aux dégâts d'eau, remplacement de mobilier. Dossier en cours auprès des assurances.

- **Compte 355.312.3**
Augmentation de CHF 4'436.00 en raison de l'achat du mazout et remplissage de la citerne.
- **Compte 355.314.1**
Augmentation de CHF 3'147.00 en raison du contrôle OIBT, fuite d'eau, verre cassé de la porte d'entrée. Voir le compte 355.436.3 frais facturés à des tiers.
- **Compte 355.423.1**
Diminution des locations de CHF 1'750.00, effets de la conjoncture sur le plan commercial en 2017.
- **Compte 357.314.1**
Augmentation de CHF 22'348.00 en raison des travaux d'entretien à l'intérieur du bâtiment ce qui a engendré des dégâts d'eau. Dossier en cours auprès des assurances.

Travaux

- **Compte 430.303.0**
Augmentation de CHF 1'109.00 des assurances sociales.
- **Compte 430.315.4**
Augmentation de CHF 2'441.00, entretien machines et matériel d'exploitation.
- **Compte 430.436.3**
CHF 2'165.00 qui représentent le remboursement des assurances en relation avec le compte 430.312.3.
- **Compte 440.314.5**
Augmentation de CHF 1'446.00 entretien parcs et les arbres.
- **Compte 450.434.2**
Augmentation de CHF 5'867.00 du produit des taxes de déchets.
- **Compte 460.311.4**
Augmentation de CHF 4'052.00, achat matériel d'exploitation.
- **Compte 460.312.3**
Augmentation de CHF 1'505.00, Eau, Electricité.
- **Compte 460.318.8**
Augmentation de CHF 2'117.00 sur l'enlèvement des boues.
- **Compte 460.319.1**
Taxe de CHF 9.00 par habitant, soit CHF 3'816.00, que nous devons prélever selon les directives du canton et provisionner pour la future STEP.
- **Compte 460.381.0**
Attribution au fonds de réserve de CHF 106'176.00.
- **Compte 460.434.2**
Avons perçu CHF 10'358.00 en plus sur les taxes annuelles.

Instruction publique et cultes

- **Compte 510.352.2**
Diminution de CHF 1'505.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école et d'une diminution des élèves fréquentant l'école primaire.
- **Compte 520.352.2**
Augmentation de CHF 19'781.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école et d'une augmentation des enfants fréquentant l'école secondaire. Et aussi en partie par les infrastructures nécessaires à cette nouvelle organisation.

Police

- **Compte 600.351.0**
Augmentation de CHF 9'590.00, Police 2000.

- **Compte 600.352.0**
Augmentation de CHF 1'210.00, contractuel avec commune d'Aubonne.
- **Compte 600.437.0**
Augmentation du produit des contraventions de CHF 1'045.00 par rapport au budget, ce qui laisse tous frais déduits CHF 6'835.00 de bénéfice à la commune.

Sécurité sociale

- **Compte 710.352.0**
Augmentation de CHF 24'296.00, ceci en relation avec le nombre d'enfants qui dans l'AJEMA et les structures d'accueil scolaires et parascolaires consomment davantage de prestations, augmentant ainsi notre facture finale.
- **Compte 720.351.5**
Augmentation de CHF 58'620.00, ceci découle des revenus fiscaux en augmentation et du décompte final 2017 de péréquation qui englobe aussi la facture sociale.

Administration générale et relations institutionnelles

La Municipalité a participé aux cours donnés par la Préfecture aux municipalités, soit par Mesdames Arn et Faine, et qui se sont déroulés dans la Grande Salle à Féchy.

Participé aux 3 réunions trimestrielles des Syndics du District de Morges. Réunions au cours desquelles des informations utiles au bon fonctionnement des communes sont transmises.

Participation à de nombreuses séances organisées par l'Association Régionale de Cossonay, Aubonne, Morges (ARCAM) sur les différents thèmes du moment avec des intervenants de qualité.

Avons aussi répondu présents aux différentes séances de l'ADCV (Association des Communes Vaudoises) et de l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

Avons une présence permanente, avec notre municipale des constructions et de l'urbanisme, au sein du comité du Littoral-Parc.

Avec la mise en place des nouveaux locaux du Contrôle des Habitants (ancienne laiterie-épicerie), l'organisation interne a été revue pour la greffière et la responsable du CDH. L'accès aux locaux est rendu possible pour les personnes à mobilité réduite et l'entrée principale a été recouverte d'un porche protégeant des intempéries. La Boîte aux lettres des PTT a été déplacée pour en faciliter l'accès. Nous profitons aussi de cette nouvelle entrée dans le bâtiment pour les manifestations, notamment la remise du vin aux habitants.

Nous entretenons d'excellentes relations avec le bureau du Conseil général, que ce soit lors de la préparation des Conseils généraux avec son Président Monsieur Olivier Croutaz ou la Secrétaire du Conseil Mme Mariko Cretella, pour les PV et l'envoi des convocations et préavis aux conseillers(ères).

Avec l'appui de notre Boursier communal, M. Francesco Montoro, et de son aide-comptable, Mme Katia Lambert, nous avons bien en mains le contrôle des préavis en cours. Ceux-ci font l'objet d'un suivi sous forme de tableaux de bord permettant de connaître la situation en tout temps.

Avec les communes voisines, nous gardons un bon contact tant au niveau des syndics que des municipalités dans le but de pouvoir profiter des synergies entre communes; pour exemple, que ce soit par rapport aux machines ou tout simplement au refuge intercommunal.

CONCLUSIONS DU SYNDIC

Nous terminons l'exercice 2017 avec un excédent de dépenses de CHF 83'913.49. Ce résultat est tout-à-fait honorable en regard du budget 2017 avec un excédent de dépenses de CHF 234'725.00.

Je tiens encore à remercier toutes les personnes qui sont engagées au profit de notre commune, tout d'abord la municipalité, l'équipe du bureau et de la voirie, le bureau du conseil, les commissions, les conseillers et conseillères, la bourse et autres intervenants avec qui nous entretenons d'excellentes relations.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de gestion 2017, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Décision

Le Conseil général d'Allaman

- **Vu le préavis municipal N° 1/2018,**
- **Entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,**

décide

- 1. d'accepter les comptes de l'exercice 2017 avec un excédent de dépenses de CHF 83'913.49**
- 2. d'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.**

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis N° 1/2018 délibéré et adopté en séance de Municipalité le 30 avril 2018, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 18 juin 2018.

Au nom de la Municipalité



Le Syndic
Patrick Guex



La Secrétaire
Murielle Gilly